

Coopératives éphémères : expérimentation régionale en Bretagne

Mots-clés :

Entrepreneuriat collectif

Avril 2018



Origine et présentation de l'initiative

Les coopératives éphémères désignent, sous un vocable unique, des projets d'éducation/ formation des jeunes à l'entrepreneuriat coopératif. La terminologie renvoie aujourd'hui à trois types de projet de nature différente :

- **La Coopérative Jeunesse de Service (CJS)**, un projet destiné aux 16-18 ans qui, durant un été s'initient au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organise collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définir une stratégie de commercialisation et prendre des décisions de façon démocratiques.
- **La Coopérative de jeunes majeurs (CJM)**, destinée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans
- **La Coopérative de territoire (CT)**, destinée aux habitants d'un même quartier

Issues de la pédagogie CJS, ceux deux nouveaux types de coopératives entendent tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif dans les quartiers prioritaires, articulées autour de 3 temps forts : intégration des coopérateurs, construction de la coopérative et formation puis prestations et vie économique des coopératives.

Ces projets de coopératives éphémères ont pour objectif de favoriser l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir des participants, de renforcer les liens sociaux dans les quartiers d'implantation par la mise en place de projets collectifs et de développer des activités socio-économiques.

Née de la volonté des acteurs locaux, une expérimentation a été mise en œuvre sur 6 territoires en Bretagne : Bellevue (Redon), Kercado et Ménimur (Vannes), Bellevue et Kérourien (Brest), Maurepas (Rennes), Croix-Lambert (Saint-Brieuc), La Découverte (Saint-Malo).

Elle est accompagnée depuis son lancement par deux partenaires structurants : Coopérer pour entreprendre (qui porte la délégation nationale des CJS) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) de Bretagne.

Fonctionnement d'une coopérative éphémère

La plupart des projets sont multiservices : les coopérateurs s'engagent sur des activités qu'ils savent faire et qui sont possibles en termes de réglementation. De plus, les services proposés répondent à des besoins identifiés à l'échelon local (restauration, petits travaux, ...). Le collectif de coopérateurs est accompagné par des animateurs encadrants. Les coopérateurs mènent des activités d'autofinancement grâce à l'activité économique de chacune des coopératives qui leur permet de dégager un chiffre d'affaires.

Les coopérateurs sont détenteurs d'une part sociale, siègent au conseil d'administration hebdomadaire et participent ainsi à la prise de décision collective et démocratique de la coopérative. Selon leurs intérêts et leur volonté, ils sont également membres des comités marketing, finances et ressources humaines qui structurent l'organisation de la coopérative.

Avec le soutien de :



Coopératives éphémères : expérimentation régionale en Bretagne



Une des conditions de réussite du projet réside dans l'implication du plus grand nombre d'acteurs locaux (les CAE, les missions locales, les acteurs de l'ESS, les collectivités locales, les associations de quartier, etc.) et ce, sur différents aspects de la coopérative (financement, formation des coopérateurs, mise en réseau, ...).

Les conditions de réussite du projet

Sur chaque projet, il existe un groupe porteur et 3 structures :

- Un pôle de développement ESS
- Une coopérative d'activités et d'emplois (qui encadre juridiquement et économiquement le projet)
- Une structure de quartier (à destination de la jeunesse ou des habitants, à l'instar d'un centre social), qui assure les conditions de mise en place du projet : relais auprès des potentiels bénéficiaires, partenaires, recrutement des animateurs, conditions matérielles, etc.

Rôle des collectivités locales

Les collectivités locales sont fortement impliquées dans chacune des expérimentations à travers leur présence au sein des comités locaux. Les acteurs de l'ESS et les acteurs publics coopèrent et agissent mutuellement en faveur du développement pérenne de ces expérimentations.

Financement

Les projets nécessitent d'importants financements en amont de leur mise en œuvre (mobilisation, formation des coopérateurs, mise à disposition d'un ou des locaux, de matériel, rémunération des animateurs...) et pendant son déroulement (action de communication et rémunération des coopérateurs, frais de gestion,...). Le coût global d'un projet varie en fonction du type de coopérative et les besoins du projet (entre 35 et 80 000 euros par projet pour une durée de 3 à 6 mois).

Par ailleurs, les coopératives éphémères bénéficient de multiples financements, majoritairement publics : caisse des dépôts, financement des collectivités locales (département, ville), financement par les contrats de ville et financement européens (LEADER, ...).

Chiffres clés (2017)

- 6 territoires d'implication en Bretagne
- Des chiffres d'affaires allant de 1 800 euros à 7 000 euros selon les coopératives
- 50 coopérateurs.

CONTACT:

Nelly Lechaplain, déléguée nationale CJS

deleguee-cjs@cooperer.coop

Marion Michelin, chargée de mission entrepreneuriat ESS – innovation sociale

mmichelin@cress-bretagne.org



Avec le soutien de :

